

REGLEMENT DU JEU « Grand Jeu CIC - Une ville qui bouge »

ARTICLE 1. ORGANISATION

Banque CIC Ouest, SA au capital de 83 780 000 euros dont le Siège Social est 2, avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes (44000), organise un jeu intitulé « Grand Jeu CIC - Une ville qui bouge » pour le compte de l'agence CIC LE POULIGUEN, 2 rue du Général de Gaulle, 44510 Le Pouliguen, qui se déroulera du 17 novembre au 5 décembre 2015. Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

Ce jeu est organisé en collaboration avec les commerçants de la ville qui acceptent d'en faire la promotion. CIC LE POULIGUEN remettra à ces commerçants une urne avec des bulletins jeu pendant la durée de l'opération, du 17 novembre au 5 décembre 2015. Les commerçants inciteront leurs clients à remplir un bulletin.

Principe du jeu : Une urne = un gagnant. Il y a aura donc autant de tirages au sort que de commerçants participants.

Liste des commerçants participants :

BATEAU IVRE - 6 Quai Jules Sandeau - Le Pouliguen
LA P'TITE FRANQUETTE - 3 Place Mauperthuis - Le Pouliguen
LA BOULANGERIE DU PORT - 22 Quai Jules Sandeau - Le Pouliguen
LE CLIPPER - 12 rue Centre - Le Pouliguen
EXPOSITO COIFFURE - 10 rue de l'Eglise - Le Pouliguen
CAFE DES HALLES - 11 Place des Halles - Le Pouliguen
CIC OUEST - 2 rue du Général Leclerc - Le Pouliguen
AU FOURNIL DE BATZ - 56 rue Jean XXIII - Batz sur Mer
CREPERIE TY BOURDIC - 1 rue de l'Étaux - Batz sur Mer
PHARMACIE SAINT GUENOLE - 2 Place Garnal - Batz sur Mer
COCCI MARKET - 1 rue Jean XXIII - Batz sur Mer
TABAC MAISON DE LA PRESSE - 16 rue Jean XXIII - Batz sur Mer
CIC OUEST - Place de La Croix de Ville - Le Croisic

Les tirages au sort, désigneront 13 gagnants.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 Conditions d'inscription au Jeu :

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, âgée au moins de 18 ans au moment de sa participation, ayant sa capacité juridique, résidant sur le secteur d'exploitation du CIC Ouest.

Les salariés et retraités du Groupe CIC et Crédit Mutuel, et ceux de leurs filiales, les personnes ayant participé à la conception et à l'organisation du jeu, les commerçants et leur personnel ainsi que les membres des familles de toutes les personnes citées précédemment, ne peuvent pas participer au jeu.

2.2 Modalités de participation

Les commerçants de la ville de GUIDEL et de GESTEL ayant accepté de participer au jeu, mettront à disposition dans leurs établissements, une urne et des bulletins de jeu du 17 novembre au 5 décembre 2015. Les participants au jeu doivent compléter intégralement le bulletin de participation, (indications notées par un astérisque sur le bulletin) et devront déposer le bulletin dans l'urne prévue à cet effet chez le commerçant.

La participation au jeu ne peut se faire qu'au moyen d'un seul bulletin par personne. Il ne sera accepté qu'un seul bulletin de participation (mêmes nom, prénom et adresse) chez un même commerçant. En cas de pluralité de participations chez le même commerçant, au nom de la même personne, chaque bulletin sera réputé nul.

Cependant une personne peut jouer chez plusieurs commerçants. Ne seront pas pris en considération les bulletins sans adresse, incomplets, illisibles ou raturés. Une photocopie du bulletin ne sera pas prise en compte lors du tirage au sort.

ARTICLE 3. DESCRIPTIF DES DOTATIONS

Les lots se répartiront de la manière suivante :

Un gagnant par tirage au sort : un bon d'achat de 50 €, soit 13 bons d'achat d'une valeur totale de 650 €.
A noter que le gain du CIC LE POULIGUEN et CIC LE CROISIC sera une carte cadeau de 50 €.

Ce bon d'achat sera à utiliser en une seule fois chez le commerçant désigné (un tampon du commerçant sera apposé sur le bon d'achat) dans les 6 mois fin de mois, qui suivent le tirage au sort, soit avant le 30 juin 2016.

ARTICLE 4. TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort sera effectué au siège du CIC Ouest le 9 décembre 2015 par un huissier de justice.

Une personne participante ne pourra gagner qu'une seule fois.

ARTICLE 5. DESIGNATION DES GAGNANTS

Chaque gagnant sera informé individuellement par courrier et téléphone dans un délai de 15 jours suivant le tirage au sort qui les aura désignés. Aucun courrier ne sera en revanche adressé aux participants qui n'auront pas gagné.

Le gagnant devra se présenter à l'agence CIC Ouest concernée muni d'une pièce d'identité en cours de validité. Lors de la remise du lot, le gagnant signera une attestation établissant qu'il a bien récupéré le prix qu'il a gagné. Le nom du gagnant sera indiqué sur le lot.

Tout lot non réclamé par un gagnant dans le mois suivant la date de tirage au sort ne sera pas attribué. Au-delà de cette limite, les prix resteront acquis à la Banque CIC OUEST.

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de remplacer les lots par d'autres d'une valeur équivalente, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Chaque commerçant sera également informé individuellement par courrier et téléphone dans un délai de 48 heures suivant le tirage au sort du nom du gagnant du bon d'achat dans leur établissement. A ce moment, il sera demandé au commerçant d'apposer le tampon de son établissement sur le bon d'achat.

Lorsqu'un bon d'achat sera présenté, le commerçant devra veiller à l'utilisation de la totalité des 50 € en une seule fois et ce, avant la date de validité indiquée sur le bulletin, soit le 30 juin 2016. Le commerçant ne devra pas rendre de monnaie sur le montant du lot, ni accepter de bon d'achat gagné chez un autre commerçant.

Le commerçant sera remboursé du montant du bon d'achat par virement du CIC dans la semaine qui suit sa présentation à l'agence CIC GUIDEL avec une facture de l'achat et une preuve de paiement par le gagnant.

ARTICLE 6. CONSULTATION DU REGLEMENT

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement déposé auprès de la SCP Levesque, Callard et Bréheret, huissiers de justice associés à Vertou (44120) 12 allée de la Maladrerie, BP 2305.

Le règlement du jeu est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse suivante : Banque CIC OUEST- Direction marketing - «Grand Jeu CIC - Une ville qui bouge» - 2, avenue Jean-Claude Bonduelle, 44000 Nantes Le remboursement du timbre nécessaire à la demande du présent règlement

sera remboursé au tarif en vigueur. Ces demandes doivent être effectuées au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant les modalités du jeu, la désignation des gagnants et l'interprétation ou l'application du règlement.

ARTICLE 7. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations recueillies à l'aide du bulletin de participation peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les données personnelles des personnes collectées sur les bulletins de participation seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise du lot ainsi qu'à des fins de prospection commerciale. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus-évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de communication et de suppression des données les concernant sur simple demande adressée à Banque CIC OUEST – Direction Marketing, 2, avenue Jean-Claude Bonduelle, 44000 Nantes, en joignant une photocopie de leur carte d'identité.

ARTICLE 8. DIVERS

Toutes difficultés quant à l'interprétation du présent règlement feront l'objet d'une interprétation souveraine des organisateurs. Les contestations ne seront recevables que dans un délai d'un mois après le tirage au sort. La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu en totalité ou dans certaines de ses phases si les circonstances l'exigent. Elle ne saurait être responsable de tout fait qui ne pourrait lui être imputable notamment en cas de force majeure susceptible de modifier, perturber ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 9. LOI APPLICABLE

Le présent règlement est régi par la loi française.



Construisons dans un monde qui bouge.

Banque CIC Ouest - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, BP 84001, 44040 Nantes Cedex 1 - SA au capital de 83 780 000 € - SIREN 855 801 072 RCS Nantes - LBF465. Banque régie par les articles L511-1 et suivants du Code monétaire et financier. Immatriculation en qualité d'intermédiaire en opérations d'assurances sous le n° Orias 07 008 480 consultable sous www.orias.fr.

UNE

VILLE

QU' BOUGE

**Du 17 novembre
au 5 décembre 2015
Grand Jeu CIC LE POULIGUEN**

**Avec les commerçants
du Pouliguen
et de Batz sur Mer
gagnez des bons d'achats
de 50 € !**

CIC Ouest

Construisons dans un monde qui bouge.

Règlement disponible sur demande écrite. Documentation présentant l'opération et bulletin jeu à retirer chez les commerçants participants.

cic.fr

Bulletin de participation

- Je souhaite participer gratuitement au tirage au sort.
 Je souhaite recevoir des informations du CIC.

Mme Mr

Nom* :

Prénom* :

Adresse* :

Code postal* :

Ville* :

Tel* :

Email :

* Champs obligatoires

**Du 17 novembre
au 5 décembre 2015,
gagnez des bons d'achats
avec l'agence**

CIC Le Pouliguen



Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, il convient de préciser que les données personnelles collectées sur les personnes citées sur le bulletin seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise du lot, ainsi qu'à des fins de prospections commerciales. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de communication et d'opposition sur simple demande adressée à CIC Ouest - Direction du marketing - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle - BP 84001 - 44040 Nantes cedex 1 - en joignant une photocopie de leur carte d'identité.

Extrait de règlement :
Banque CIC Ouest, SA au capital de 83 780 000 euros dont le Siège Social est 2, avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes (44000), organise un jeu intitulé « Grand Jeu CIC - Une ville qui bouge » pour le compte de l'agence CIC LE POUILLIGUEN, 2 rue du Général Leclerc, 44510 LE POUILLIGUEN, qui se déroulera du 17 novembre au 5 décembre 2015. Ce jeu est gratuit. Ce jeu est organisé en collaboration avec les commerçants de la ville qui acceptent d'en faire la promotion.
Principe du jeu : Une urne = un gagnant. Il y aura donc autant de tirages au sort que de commerçants participants.

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, âgée au moins de 18 ans au moment de sa participation, ayant sa capacité juridique, résidant sur le secteur d'exploitation du CIC Ouest. Les salariés et retraités du Groupe CIC et Crédit Mutuel, et ceux de leurs filiales, les personnes ayant participé à la conception et à l'organisation du jeu, les commerçants et leur personnel ainsi que les membres des familles de toutes les personnes citées précédemment, ne peuvent pas participer au jeu.

Les commerçants des villes du Pouilliguen et de Batz sur Mer et Le Croisic ayant accepté de participer au jeu, mettront à disposition dans leurs établissements, une urne et des bulletins jeu du 17 novembre au 5 décembre 2015. Les participants au jeu doivent compléter intégralement le bulletin jeu, (indications notées par un astérisque sur le bulletin) et devront déposer le bulletin dans l'urne prévue à cet effet chez le commerçant participant.

La participation au jeu ne peut se faire qu'au moyen d'un seul bulletin par personne. (mêmes nom, prénom et adresse) chez un même commerçant. En cas de pluralité de participations chez le même commerçant, chaque bulletin sera réputé nul. Cependant une personne peut jouer chez plusieurs commerçants. Ne seront pas pris en considération les bulletins sans adresse, incomplets, illisibles ou ratés. Une photocopie du bulletin ne sera pas prise en compte lors du tirage au sort.

Le tirage au sort sera effectué au siège du CIC Ouest le 9 décembre 2015 par un huissier de justice. Une personne participante ne pourra gagner qu'un seul bon d'achat sur tous les tirages. A noter que les gains des 2 agences CIC Ouest seront des cartes cadeaux de 50 €.

Chaque gagnant sera informé individuellement par courrier et téléphone dans un délai de 8 jours suivant le tirage au sort qui les aura désignés. Aucun courrier ne sera en revanche adressé aux participants qui n'auront pas gagné.

Chaque commerçant sera également informé individuellement par courrier et téléphone dans un délai de 8 jours suivant le tirage au sort du nom du gagnant du bon d'achat dans leur établissement. A ce moment, il sera demandé au commerçant d'apposer le tampon de son établissement sur le bon d'achat.

Lorsqu'un bon d'achat sera présenté, le commerçant devra veiller à l'utilisation de la totalité des 50 € en une seule fois et ce, avant la date de validité indiquée sur le bulletin, soit le 30 juin 2016. Le commerçant ne devra pas rendre de monnaie sur le montant du lot, ni accepter de bon d'achat gagné chez un autre commerçant.

Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui est déposé à la SCP Lievesque, Callard et Bréheret, huissiers de justice associés à Vertou (44120) 12 Allée de la Maladré.

UNE
VILLE
QUI BOUGE

Grand Jeu CIC

Bulletin de participation



Construisons dans un monde qui bouge.



CIC Ouest

Banque **CIC Ouest** – Société anonyme au capital de 83 780 000 € – 2, avenue Jean-Claude Bonduelle – BP 84001 – 44040 Nantes – Cedex 1 – RCS Nantes 855 801 072 – N° ORIAS : 07 008 480. Banque régie par les articles L 611-1 et suivants du Code Monétaire et Financier – pour les opérations effectuées en leur qualité d'intermédiaires en opérations d'assurance – (www.orias.fr) – Contrats d'assurances souscrits auprès de ACM VIE SA et ACM IARD SA et distribués sous la marque CIC Assurances. Direction Marketing Nantes 11/2015 - Ne pas jeter sur la voie publique.

cic.fr

09/11/2015 11:00:09

BULLETIN / JEUX / UNE VILLE QUI BOUGE - LE POUILLIGUEN Nantes 1

Du 17 novembre au 5 décembre 2015

Grand Jeu CIC LE POULIGUEN

Gagnez des bons d'achats de 50 € !

**UNE
VILLE
QUI BOUGE**

Liste des commerçants participants :

BATEAU IVRE - 6 Quai Jules Sandeau - Le Pouliguen
LA P'TITE FRANQUETTE - 3 Place Mauperthuis - Le Pouliguen
LA BOULANGERIE DU PORT - 22 Quai Jules Sandeau - Le Pouliguen
LE CLIPPER - 12 rue Centre - Le Pouliguen
EXPOSITO COIFFURE - 10 rue de l'Eglise - Le Pouliguen
CAFE DES HALLES - 11 Place des Halles - Le Pouliguen
CIC OUEST - 2 rue du Général Leclerc - Le Pouliguen
AU FOURNIL DE BATZ - 56 rue Jean XXIII - Batz sur Mer
CREPERIE TY BOURDIC - 1 rue de l'Etaux - Batz sur Mer
PHARMACIE SAINT GUENOLE - 2 Place Garnal - Batz sur Mer
COCCI MARKET - 1 rue Jean XXIII - Batz sur Mer
TABAC MAISON DE LA PRESSE - 16 rue Jean XXIII - Batz sur Mer
CIC OUEST - Place de La Croix de Ville - Le Croisic



Construisons dans un monde qui bouge.

Règlement disponible sur demande écrite. Documentation présentant l'opération et bulletin jeu à retirer chez les commerçants participants.

cic.fr